

DROITS ET DEMARCHES

Le site : <http://www.service-public.fr> communique la majorité des informations qui vous sont utiles.

- CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

Pour ce qui concerne les cartes d'identité et les passeports, les mairies de Mirebeau sur Bèze et d'Auxonne sont habilitées à traiter les renouvellements et les demandes.

Le site de la préfecture de Côte d'Or est particulièrement bien fait et vous guide dans votre démarche pour savoir quelles sont les pièces à fournir.

<http://www.cote-dor.gouv.fr/carte-nationale-d-identite-a1826.html#!/Particuliers/page/N358>

- IMMATRICULATION DES VEHICULES

Depuis 2017, il n'est plus possible de faire une demande de certificat d'immatriculation (carte grise) au guichet de votre préfecture. La démarche s'effectue obligatoirement sur internet, sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). L'ensemble des démarches relatives au certificat d'immatriculation sont concernées.

Votre garagiste peut faire la demande d'immatriculation pour vous.

Vous pouvez aussi faire la demande en ligne sur le site :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/carte-grise-certificat-immatriculation>